

# Info flash



## Prime de Vacances

### Les bénéficiaires :

Tous les salariés titulaires d'un contrat de travail d'au moins 12 mois consécutifs.



### La prime est calculée sur une demi-mensualité du dernier salaire mensuel de base

Les modalités : En cas de cessation du contrat de travail, ou absences autres que celles autorisées conventionnellement, le montant de la prime est réduit à raison de 1/180<sup>ème</sup> par jour d'absence au cours du premier semestre de l'année.

Les arrêts de travail consécutifs à un accident de travail, à une maladie professionnelle et les périodes de suspensions de contrat prévues à l'article

L 1225-7 du Code du travail (maternité naturelle et adoptive) sont assimilés à du temps de travail effectif dans la limite d'une année.

« Versée dans les 3 premiers jours de juin »

### Complément Prime de Vacances 2020

4 à 8 ans 25%  
8 à 12 ans 50%  
12 à 16 ans 75%  
Plus de 16 ans 100%

Versé  
Avec La  
paie de Juin

Ancienneté au 1<sup>er</sup> juin 2020 = 1/2 mois de Salaire brut

Téléchargez l'appli **FO** Carrefour Hypers  
**FO** toujours plus proche de vous  
C'est tous les jours et dans votre Poche

